

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 21 juin 2019

6^{ème} Commission

N° CD-2019-3-6-1

Service instructeur

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage
politiques publiques

Service consulté

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

Résumé : Cette décision modificative n° 1 porte le budget de la régie à 340 545.30 € en fonctionnement et 988 042.96 € en investissement.

Compte tenu des travaux lors de la construction de 2 nouvelles turbines (impact sur le débit du canal, donc sur la productivité des turbines de production hydroélectrique) et de la forte diminution des facturations d'énergie photovoltaïque, liée à la panne des panneaux situés sur la toiture du collège de Fessenheim, l'exercice 2018 avait prévu un résultat d'exploitation au strict équilibre.

La maîtrise des coûts ayant été drastique, l'exercice 2018 a ressorti un excédent de 68 398.79 K€, qui se cumule aux 26 074.51 € réalisés en 2017. Il s'agit donc d'intégrer dans la DM1 de l'exercice 2019 la somme de 94 473.30 €.

Par ailleurs, la facturation des travaux a connu quelques aléas qui ont généré un report de 89 548,04 € de dépenses sur l'exercice 2019, qui viennent s'ajouter aux 763 494.92 € d'excédent de l'exercice n-1. Il s'agit donc d'intégrer 853 042.96 € dans la présente DM1.

La mise en production des nouvelles turbines et l'amélioration constatée de la productivité des installations hydrauliques (la productivité est passée, en ce début d'année 2019 à 82 % du potentiel, contre 72 % à période 2018 comparable) amènent également à revoir le niveau des charges d'exploitation pour l'année 2019.

La section de fonctionnement : équilibre de la DM1 à 94 545.30 €

- Incorporation de 94 473.30 € du résultat cumulé 2018

- Augmentation des frais à due concurrence, avec, pour les principales lignes :
 - + 29 000 € de frais de personnel affectés par la collectivité : les installations étant plus nombreuses, le temps passé à les surveiller et les entretenir nécessite d'augmenter le remboursement des frais de personnel par le SPIC à la collectivité ;
 - + 27 170.79 € prévus pour la réparation des installations photovoltaïques du collège de Fessenheim, + 14 074,51 € pour les turbines hydroélectriques, certaines nécessitant des premiers travaux d'entretien ;
 - 24 000 € de réalignement de la fiscalité (impôts locaux et impôt sur les sociétés) ;
 - + 6 000 € pour la remise à niveau des dépenses imprévues.

La section d'investissement : équilibre de la DM 1 à 853 042.96 €

- L'excédent cumulé étant de 853 042.96, il est proposé d'affecter cette somme à la poursuite du programme d'investissement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Arrêter le volume budgétaire de la DM1 à 947 588.26 €, portant le volume budgétaire global du budget 2019 à 1 328 588.26€ €.
- Constater l'excédent global de 947 516.26 €.
- Affecter définitivement à la section de fonctionnement, en recettes, le report d'un montant de 94 473.30 € et à la section d'investissement le report d'un montant de 853 042.96 €.
- Prendre acte que le SPIC a puisé dans les dépenses imprévues la somme de 6 000 € pour couvrir l'appel de fonds du solde de l'impôt sur les sociétés de l'année 2018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT